Geoffrey NUNBERG,
Xerox Palo Alto Research Center / Stanford University
Annie ZAENEN
Rank Xerox Research Center / Stanford University

LA POLYSÉMIE SYSTÉMATIQUE DANS LA DESCRIPTION LEXICALE [1]

1. Polysémie systématique

Il est bien connu que nous pouvons faire des généralisations productives à propos des relations entre les différentes utilisations d'un mot, sous la forme d'assertions conditionnelles telles que : « Si un mot a un emploi de type *s*, il a aussi un emploi de type *s'* ».

Ainsi, un mot qui indique un endroit ou un type d'endroit peut être employé pour faire référence aux personnes qui y vivent (la ville/le comté/l'état a voté pour John) ; un mot qui désigne une publication périodique peut être utilisé pour faire référence à son éditeur (le journal/le Times s'est opposé au projet), etc. Au cours des dernières années ces régularités ont fait l'objet de plusieurs études dans le domaine de la recherche lexicale [2]. Dans cet article nous désignerons ce phénomène de transfert général par « polysémie systématique » et nous utiliserons le terme de « fonction de transfert » pour décrire les équivalences d'une classe de mots à une autre.

La polysémie systématique soulève des problèmes fondamentaux pour la description lexicographique et linguistique. Pour les lexicographes, les difficultés sont essen-

1. Cet article est la traduction de « Systematic polysemy in lexicology and lexicography » (Polysémie systématique en lexicologie et lexicographie) paru dans *Proceedings of Euralex II*, sous la responsabilité de Hannu Tommola, Krista Varrantola, Tarja Salmi-Tolonen et Jürgen Schopp, Université de Tampere, Tampere, Finlande, 1992. Nous avons fait quelques changements dans le texte mais nous n'avons pas systématiquement adapté les arguments et les références à la documentation la plus récente sur le sujet. Nous remercions Ted Briscoe, Ann Copestake, Benoît Habert, Lauri Karttunen, Nick Olster, James Pustejovsky, Barbara Partee et Michel White ainsi que les membres du « Lexical Semantics Project » au Center for the Study of Language and Information de Stanford University pour leurs commentaires et leurs arguments, ainsi que Nathalie Renovier pour la traduction française.
Les jugements sont faits sur la base des phrases en anglais, les traductions françaises n'ont pas toujours le même statut grammatical.

2. La diversité de ces phénomènes a été décrite sous chaque titre comme « polysémie régulière » (Apresjan - 1973), « référence différée » (Nunberg - 1979), « règles de transfert sémantique » (Leech - 1981), « transfert de sens » (Sag - 1981), « connecteurs » (Fauconnier - 1985), « extension du sens » (Pustejovsky - 1991, Briscoe et Copestake - 1991, Copestake et Briscoe - 1991), « réseaux lexicaux » (Norvig et Lakoff - 1987), [illegible]

tiellement structurelles ou organisationnelles. Les formats conventionnels basés sur des vedettes ne laissent pas de place pour lister les régularités telles que celles-ci. Et même si des outils sont introduits pour les représenter, disons au moyen des codes utilisés pour la représentation des classes syntaxiques, il n'est pas facile d'adapter leur utilisation aux conceptions ordinaires de la structuration des sens ou de coordonner leur traitement dans le processus de définition [3].

Cependant, pour les besoins de cette discussion, nous supposerons que les lexicographes ont à leur disposition un format dans lequel de telles règles peuvent être représentées. Nous nous intéresserons à des questions plus générales : quand devrait-on représenter explicitement les fonctions de transfert et à quel niveau d'abstraction ? Ces questions sont d'un intérêt évident par elles-mêmes étant donné l'omniprésence et l'importance de la polysémie lexicale systématique. Mais nous voulons aussi montrer que la façon dont on répond à ces questions dépend de l'approche générale que l'on adopte. L'approche lexicologique sera différente de l'approche lexicographique, c'est-à-dire que l'activité de préparation d'un dictionnaire grandeur nature est différente de l'activité d'investigation théorique du lexique entreprise par des linguistes.

2. Fonctions de transfert et individualisation (différenciation)

Il est difficile de dire combien de fonctions de transfert sont disponibles dans une langue donnée (et il est encore plus ardu de déterminer combien de fonctions devraient faire partie d'un répertoire universel). Cette difficulté résulte d'une part du traitement hautement aléatoire du sujet jusqu'à présent, d'autre part de la difficulté de distinguer certaines sortes de transferts d'autres opérations semblables, comme la montée ou la descente du type. Enfin c'est également la conséquence d'une difficulté inhérente à l'individualisation des fonctions, c'est-à-dire la capacité de dire quand deux emplois d'un mot impliquent le « même transfert ». Prenons comme exemple l'utilisation des noms non-comptables soulignés dans des phrases telles que (1)-(6) :

1. John was eating *rabbit*
   John mangeait du lapin
2. I refuse to wear *rabbit*
   Je refuse de porter du lapin
3. After several lorries had run over the body, there was *rabbit* splattered all over the highway (Copestake and Briscoe, 1991)
   Après que plusieurs camions eurent roulé sur le corps, il y avait du lapin partout sur l'autoroute.
4. The table is made of *oak*
   La table est en chêne

3. Par exemple, presque tous les dictionnaires américains standard donnent le sens de « viande » pour des mots tels que *chicken* (poulet) et *tuna* (thon), alors que nous n'en avons trouvé

5. We had *sun* all day at the beach
   Nous avons eu du soleil toute la journée à la plage
6. That's too much *shopping center* for a small town
   Ça en fait, du centre commercial, pour une petite ville / ça fait trop de centre commercial pour une petite ville

Tous ces termes non-comptables semblent dérivés de noms comptables par un processus très général et productif qui existe dans de nombreuses langues (la plupart de ces exemples — mais pas tous — se traduisent littéralement en français, italien, néerlandais, finnois etc.). Au niveau le plus général, on pourrait dire que toutes ces utilisations sont générées par une fonction de transfert unique qui projette n'importe quel nom comptable *C* sur un nom non-comptable *M* qui dénote une substance qui correspond de façon évidente aux dénotations de *C*.

Cependant, par elle-même, cette approche laisse plusieurs questions sans réponse. Tout d'abord la fonction ne s'applique pas avec le même bonheur à tous les noms comptables. Pour certains d'entre eux (*speck* - « grain », *gram* « gramme »), il est difficile de trouver des utilisations « non-comptables ». Pour de nombreux autres comme *shopping center* — « centre commercial » (de l'exemple 6) — l'interprétation non-comptable apparaît seulement dans des circonstances fortement coercitives. Nous serions certainement très surpris de trouver les emplois non-comptables de *shopping center* répertoriés dans un dictionnaire normal alors que la non-mention des utilisations non-comptables de *rabbit* (ex. 1 et 2) ou *oak* (ex. 4) apparaîtrait comme une omission sérieuse.

Le deuxième problème concerne la spécification de l'image de la fonction. Dans certains cas (1, 4), la dénotation de *M* est une substance dérivée directement d'occurrences des choses dénotées par le nom comptable associé. Ainsi, *rabbit* (ex. 3) fait référence à une matière qui un jour a été partie intégrante d'un ou de plusieurs lapins. Mais *sun* (soleil) (exemple 5) évoque quelque chose comme les rayons du soleil et non quelque chose qui fasse partie intégrante du soleil, tout comme le *shopping center* (centre commercial) (6) est un terme de mesure équivalent à la superficie du centre commercial.

Une des réponses à ces considérations consiste à établir un certain nombre de fonctions de transfert distinctes, définies sur des domaines plus spécifiques. Comme première étape, nous pouvons distinguer les cas pour lesquels la matière évoquée par le terme non-comptable est dérivée d'occurrences des choses évoquées par le nom comptable comme dans les exemples 1 et 4. Nous pouvons y parvenir en introduisant la règle plus spécifique du « broyage universel » (*universal grinding* ; cf. Pelletier et Schubert (1986) et Copestake et Briscoe (1991) qui transforme le nom de variétés d'objets individuels en termes qui évoquent les matières dont ils sont dérivés. Cela n'expliquera pas les différences entre les utilisations du mot *rabbit* dans les exemples 1 à 3 qui dénotent la chair du lapin dans un cas, sa fourrure dans le second et une matière

pour chacun de ces cas. Cette approche « atomisante » est proposée par Ostler et Atkins (1991) et suit une ligne développée par Apresjan (1973). Par exemple, dans son analyse de la polysémie des substantifs russes, Apresjan distingue des éléments tels que :

> plante — produit à base de cette plante (*moutarde*) ; arbre — le bois (*sapin*) ; animal — sa fourrure (*écureuil*) ; animal — la viande (*oie*)

Selon les circonstances, nous pouvons définir des fonctions toujours plus spécifiques pour des domaines toujours plus restreints. Par exemple, nous pourrions distinguer plusieurs fonctions correspondant au nom de l'arbre et au nom des substances dérivées, selon que les substances sont extraites du bois (*chêne, pin*), de l'écorce (*camphre, hamamélis, cannelle*), de la résine (*baume, encens*), des feuilles (*sumac*), etc. De la même manière nous pourrions essayer de distinguer les fonctions selon les propriétés particulières de leur production. Par exemple, en général, en anglais, le broyage ne s'applique pas aux noms de plantes pour dériver le nom des huiles de cuisine mais s'applique aux noms des huiles et des essences utilisées en parfumerie :

7. We fried chicken in safflower.
   Nous avons fait frire le poulet dans du carthame.
8. The lotion contains lavender.
   Cette lotion contient de la lavande.

3. Contre la différenciation : le point de vue de la lexicologie

Le fait de vouloir ou non reconnaître des fonctions de transfert distinctes dépend de la conception que nous avons de la tâche de la description lexicale. Commençons par considérer le point de vue lexicologique. C'est-à-dire le point de vue de la théorie grammaticale. Ici, le but est de produire une description aussi économique que possible des règles et des éléments du langage qui, combinés avec des hypothèses sur le comportement de locuteurs rationnels et des connaissances du domaine particulier en cause, suffiront à prédire le taux d'acceptabilité et l'interprétation des utilisations particulières des mots. De ce point de vue, satisfaire les critères de simplicité et de généralité formelle est plus important pour une analyse qu'être en accord avec les observations sur la fréquence avec laquelle on trouve un certain sens ou que correspondre aux catégories intuitives utilisées par le non-spécialiste. Prenons le mot *rabbit* (phrases 1 à 3). L'analyse la plus satisfaisante sur le plan théorique est celle qui propose une seule fonction de transfert et nous supposons donc que l'utilisation du terme non-comptable est plutôt vague qu'ambiguë. Dans ce cas nous dirons que le sens littéral de *rabbit* dans cet emploi du terme est le sens qui est mis le mieux en évidence dans la phrase 3 (There was rabbit splattered all over the highway) dans laquelle le terme évoque simplement « une substance lapine ». Des processus contextuels fournissent alors les interprétations de viande et de fourrure dans les exemples 1 et 2.

Pour cette analyse, il y a des justifications indépendantes. D'une part, nous

distinguer le vague de l'ambigu (Zwicky et Sadock, 1975). Les tests les plus significatifs pour ce cas sont la conjonction et les phénomènes anaphoriques. Par exemple, considérons la phrase 9 comme réponse à la question « Why did John and Peter emigrate ? » (« Pourquoi Jean et Pierre ont-ils émigré ? »)

9. John's land was not fertile and Peter's land had undergone several rebellions
   La terre de Jean n'était pas fertile et la terre de Pierre avait connu plusieurs révoltes

Mais il faut remarquer que la phrase 9 ne permet pas la paraphrase en 10 dans laquelle l'ellipse ou la conjonction ignorerait la distinction entre les deux sens de *land* (« morceau de terre » et « pays »).

10. John's land was fertile and Peter's had undergone several rebellions
    La terre de Jean était fertile et de Pierre avait connu plusieurs révoltes

Cependant la phrase 11 est tout à fait acceptable :

11. My religion forbids me to eat or wear rabbit
    Ma religion m'interdit de manger ou de porter du lapin

Cela suggère que le terme non-comptable utilisé (rabbit) est plus sous-déterminé qu'ambigu : l'utilisation de *rabbit*, qui est à la fois l'objet porté et mangé, est en fait la manifestation d'un sens général unique. Ainsi d'un point de vue sémantique la phrase 1 (John was eating rabbit) implique simplement que ce que mangeait John était une substance lapine. La déduction que John mangeait de la viande de lapin et non la fourrure, les yeux, les dents... vient de la connaissance des normes sociales quant au fait de manger du lapin.

Le deuxième test significatif est pragmatique. Si le sens de « viande » est généré sémantiquement, alors l'inférence que « John mange de la viande de lapin », à partir de « John mange du lapin », ne devrait pas pouvoir être annulée, pas plus que l'inférence que « John mange de la viande venant d'un cochon » à partir de « John mange du porc ». Maintenant, examinons :

12. Ma religion m'interdit de manger du lapin.

À partir de cet exemple, nous ne conclurons pas que la religion établit une dérogation pour la fourrure, les griffes ou les poils.

Il peut sembler curieux que les implications que nous considérons être les seules purement linguistiques de l'emploi de *rabbit* comme nom non-comptable soient si rarement observées et que leur observation nécessite une situation relativement peu commune. C'est parce qu'il y a peu de circonstances dans lesquelles la matière dérivée d'une partie du lapin est plus ou moins interchangeable avec celle dérivée d'une autre partie. En fait, à la réflexion, il y a des circonstances moins macabres que celles de l'exemple 3 dans lesquelles *rabbit* semble avoir le sens indifférencié de « substance lapine » :

13. Stay away from rabbit imported from the Chernobyl region

14. The hutch smells of rabbit
    La cage sent le lapin

Nous utiliserons le terme de « précisification » pour faire référence à ce que le contexte apporte en contenu dans des cas comme celui-ci. Le terme a été emprunté à Pinkal - 1995 - qui l'utilise dans un sens un peu plus général.

Nous supposerons que l'application des fonctions de transfert à des arguments lexicaux particuliers est soumis au schéma de précisification qui fait référence aux « frames » (cadres) caractéristiques (Fillmore - 1985) ou « scénarios » (voir Miller et Johnson Laird - 1976) associés à différents types d'activités. Ainsi, l'interprétation de *rabbit* dans la phrase *We ate rabbit for dinner* sera construite sur la base d'un code relatif à des situations typiques de repas, en tant que partie d'un processus où le contenu lexical est intégré à la représentation de la connaissance au sens plus large.

Sous l'approche que nous suggérons, nous devrons nous intéresser à la pragmatique pour expliquer ce qui semble être des exceptions lexicales à l'application des fonctions de transfert. Par exemple, l'application de la fonction de « broyage » est habituellement limitée à certains niveaux taxonomiques. La phrase 15 illustre cette restriction :

15. This wine is particularly good with chicken (?Rhode Island Red, ?Leghorn, etc.)
    Ce vin est particulièrement bon avec du poulet (?de Bresse, ?Normand)

Ces régularités découlent des conditions pragmatiques généralement associées aux fonctions de transfert. Ces conditions exigent en gros que les éléments dans l'image de la fonction soient des catégories distinctes utiles dans le domaine en cause (ici des types de substances), (Nunberg - 1978 pour un exposé détaillé de ces principes). L'acceptabilité problématique des utilisations non-comptables des marques dans l'exemple 15 reflète le fait que les propriétés qui distinguent la viande dérivée des différentes sortes de poulet sont difficiles à discerner et encore plus difficiles à valider de façon intersubjective. Ainsi on suppose généralement que les espèces peuvent être remplacées *salvo sapore* dans les recettes de poulet. Des considérations similaires expliquent le jugement dans l'exemple 16 :

16. Fish (?mammal) is healthy food
    Le poisson (?le mammifère) est une nourriture saine.

Ici le problème est que la « substance » mammifère n'est pas considérée comme une catégorie naturelle uniforme susceptible de généralisations intéressantes. De telles catégories sont généralement fondées culturellement. *Fish* (poisson) est un taxonyme du même niveau biologique que *mammal,* mais on considère le poisson comme une catégorie naturelle cohérente (« Fish is brain food », « le poisson c'est bon pour la mémoire »). Notons également que la fonction de « broyage » permet l'utilisation de noms d'espèces lorsque sa valeur est interprétée comme une matière qui peut être portée comme dans l'exemple 17 :

17. She likes to wear (eat ?) angora

Cela suggère que les catégories taxonomiques de base sur les plans gastronomique et vestimentaire sont différentes, ce qui complique encore le cadre culturel significatif, mais pas la description du lexique proprement dit.

L'autre ensemble que nous proposons d'exceptions évidentes à la situation générale de transfert concerne le phénomène bien connu du blocage par lequel l'emploi d'un item lexical non-dérivé est préféré à l'emploi d'une forme dérivée. Par exemple en anglais les items spécialisés *beef, veal, pork*... sont généralement employés en lieu et place de *cow, calf, pig* pour faire référence à la viande.

Ostler et Atkins (1991) suggèrent que cette observation incite à considérer ces items comme des exceptions lexicales à une règle spécifique animal-viande. Mais la généralisation n'est pas totale. Considérons la phrase 18 :

18. Hindus are forbidden to eat cow/ ?beef.
    Les Hindous n'ont pas le droit de manger de la vache/ ?du bœuf.

L'emploi de *beef* sonne bizarrement car cette interdiction concerne l'animal lui-même et pas simplement sa viande. Cela signifie que les Hindous n'ont pas le droit de manger de bœuf uniquement parce que c'est de la substance bovine. Notons par ailleurs que si, du point de vue lexical, il était réellement interdit d'employer *cow* comme un nom non-comptable pour faire référence à de la viande bovine, une phrase telle que l'exemple 19 serait quelconque :

19. After the Buick hit Bossie, we were scraping beef and cow off the grill for weeks.
    Après que la Buick a percuté Bossie, nous avons dû râcler du bœuf et de la vache de la calandre pendant des semaines.

Ce qui signifie que *beef* et *cow* devraient avoir le sens de « viande de vache et substance de vache autre que la viande ». Mais l'exemple 19 nous frappe par sa redondance.

Au lieu de poser comme principe une restriction sémantique, nous avons recours à la pragmatique pour expliquer le phénomène du blocage. Dans le cas présent, nous avançons qu'il y a une explication directe par la maxime de quantité de Grice qui, en gros, affirme que le locuteur doit en dire autant mais pas plus que les circonstances de communication l'exigent. Cela implique que, lorsqu'aucun autre motif ultérieur n'intervient, on utilise une description spécifique au lieu d'une description plus vague. Si votre médecin vous conseille de manger moins de vache, vous pouvez en conclure qu'il a de bonnes raisons pour utiliser un terme moins vague que bœuf. Il vous soupçonne peut-être d'avoir des habitudes alimentaires insolites. De la même façon, si une personne vous dit que tous les grands peintres cubistes sont européens, vous pouvez normalement supposer qu'elle ne croit pas qu'ils sont tous français.

4. Le point de vue de la lexicographie

Déployé méthodiquement, le cas de la polysémie systématique présenté ici fait que

par le sens commun qui exige l'adéquation descriptive. Dans le cas présent, le lexique contient une déclaration générale de la fonction de « broyage » sans autre restriction relative à son domaine. En tant que telle, elle ne prédit pas la plupart des observations distributionnelles que nous avons citées. Par exemple :

a. Le lexique ne spécifie pas que la fonction de « broyage » s'applique seulement à certains niveaux taxonomiques. Il ne dit pas à l'utilisateur qu'en temps normal cette fonction peut être appliquée à *fish* mais pas à *mammal* ni à *Rhode Island Red.*

b. Le lexique n'indique pas comment le processus de précisification peut fausser la production de la fonction avec un argument particulier. Dans la phrase *Mink is expensive these days* (« le vison est cher ces temps-ci »), rien n'indique que l'on parle plutôt de fourrure que de viande.

c. Le lexique ne mentionne pas le blocage. Ainsi, alors que l'on y trouve des entrées pour les mots *beef* et *pork*, il n'explique pas que ces items sont généralement préférés aux noms non-comptables *cow* et *pig*.

Cette vision des transferts reflète l'approche de bon nombre de travaux (Nunberg-1979, Sag-1981, Lakoff-1987, Clark et Clark-1979), qui considèrent le transfert comme un processus pragmatique assimilé à juste titre à des phénomènes tels que la métaphore et la référence démonstrative. Mais d'autres auteurs (Apresjan-1973, Wilensky-1991, Ostler et Atkins-1991) préfèrent le considérer comme un processus lexical qui constitue un cas spécial de dérivation. La différence est une différence de centre d'intérêt : au sens large, la polysémie va de phénomènes lexicaux complètement pragmatiques à des phénomènes hautement lexicalisés. D'un côté il est clair que les principes qui permettent un emploi étendu sont établis dans des schémas généraux de l'organisation de la connaissance ou de l'organisation conceptuelle. C'est pourquoi nous ne sommes pas surpris de retrouver certains modèles d'utilisation dans d'autres langues du monde et nous nous attendons à ce que certains d'entre eux soient universels. D'un autre côté, certaines fonctions de transfert sont particulières à une langue, à un degré plus ou moins élevé. Parmi les centaines de modèles de polysémie russe décrits par Apresjan en 1973, un quart n'ont aucun équivalent en anglais [4].

Pour expliquer de telles restrictions, nous devons avoir recours à un processus lexical quelconque. Cependant ce processus ne doit pas être conçu sur le modèle traditionnel de la dérivation. Considérons par exemple la fonction du nom d'un domaine à son souverain. C'est assez commun dans les langages des communautés féodales, comme dans Shakespeare :

20. France and Burgundy long in the court have made their amorous sojourn (Lear, I, I).

Bien entendu, ces emplois sont maintenant archaïques, car ils ont disparu avec l'ordre social qui les a autorisés (« No land without a lord »... Pas de terre sans seigneur). En

4. En règle générale l'anglais ne permet pas de transfert du type décrit par Apresjan comme

même temps il serait risqué de prévoir que toutes les langues parlées dans une société féodale permettraient des transferts du type de l'exemple 20. C'est pourquoi l'acceptabilité de la phrase 20 dans l'anglais de Shakespeare a dû dépendre de l'existence d'une « licence » explicitement lexicale qui a été retirée une fois que le fond pragmatique présupposé par l'usage n'a plus été valable.

5. Licences lexicales

Nous préférons « licence » à « règle » car contrairement aux processus strictement dérivationnels ou lexicaux, la disponibilité et le domaine d'application du processus dépendent uniquement des conventions culturelles. Lorsqu'elles ne sont pas en vigueur, le processus est bloqué. Nous pouvons donc conceptualiser une licence comme une sorte d'indexation lexicale d'une certaine convention dans le monde (comme elle est perçue par les locuteurs) qui permet d'exploiter cette régularité à des fins de transfert.

Les licences peuvent être considérées comme des exemples particuliers de ce que Morgan (1978) a appelé « des conventions d'emploi ». Là où les conventions linguistiques déterminent ce qui est grammatical dans une langue, les conventions d'emploi déterminent ce qui est idiomatique, non pas au sens fort du terme que les linguistes appliquent parfois à des collocations non-compositionnelles, mais au sens plus faible « d'approprié », en accord avec des pratiques linguistiques ordinaires. Par conséquent, une des principales différences entre ces deux sortes de conventions réside dans le fait que les emplois non explicitement autorisés par « licence » peuvent être considérés comme grammaticaux et se produire dans le discours ordinaire, comme dans l'exemple « Norway was too ill to attend the conference » (La Norvège était trop malade pour assister au colloque) [5].

Cette notion de licence est utile pour expliquer la distribution interlinguistique des fonctions de transfert, surtout lorsque les différences entre les modèles de polysémie ne correspondent pas aux différences évidentes entre les croyances de type encyclopédique. Par exemple, Jerrold Sadock nous a dit (communication personnelle) que l'esquimau du Groënland occidental est fortement limité en ce qui concerne le type de transfert qu'il autorise. On n'utilise pas la fonction de « broyage » pour dériver les noms de viande ou de cuir alors qu'on l'utilise pour dériver des noms de sortes de bois, et il n'y a apparemment aucune explication à cette restriction ni dans le domaine de la morphologie ou du blocage, ni par référence à une différence dans les conventions culturelles

5. Comme Ostler et Atkins le font remarquer, l'application de certaines fonctions de transfert peut être soumise à des contraintes phonologiques, morphologiques ou syntaxiques diverses, auquel cas elles doivent être considérées comme des règles lexicales (par exemple en anglais les adjectifs de nationalité peuvent être utilisés comme des noms pluriels définis seulement s'ils se terminent par une consonne sifflante : *the French* (les Français), *the Spanish* (les Espagnols), *the Dutch* (les Hollandais), *the Chinese* (les Chinois), **the German* (les Allemands), **the Greek* (les

qui rendent licite le transfert [6]. Nous dirons plutôt que l'esquimau du Groënland occidental ne permet pas les transferts basés sur des correspondances entre animaux et types de viande mais autorise les correspondances analogues entre arbres et différentes sortes de bois. Ainsi, l'esquimau du Groënland occidental peut être considéré comme ayant une fonction de « broyage » comparable à celle de l'anglais, mais son application est limitée à certains domaines et est associée à certains schémas de précisification [7].

En anglais, la fonction de « broyage » semble être soumise à un certain nombre de licences lexicales explicites. Comme nous l'avons remarqué précédemment, en règle générale la fonction ne s'applique pas aux noms de plantes pour dériver les noms d'huiles de cuisine (?safflower, ?olive). En fait, en anglais, la fonction de « broyage » ne s'applique pratiquement jamais pour dériver des noms de liquides. On ne dit pas « I enjoy a glass of orange (pear, apple) with my breakfast » (j'apprécie un verre d'orange (de poire, de pomme) au petit déjeuner) [8]. Cela ne nous semble pas découler d'une explication pragmatique directe, mais ce n'est pas non plus un cas de règle grammaticale explicite qui admet une suspension pragmatique (on peut très bien imaginer que les cuisiniers professionnels disent par exemple « I usually fry in olive » (je fais généralement frire dans de l'olive). C'est pourquoi nous supposerons que ces emplois dépendent d'une licence lexicale spéciale pour l'application de la fonction de « broyage » qui est sensible aux propriétés de la substance évoquée par sa production. Et même l'emploi le plus commun de la fonction pour fournir le nom de viande ou de cuir peut être considéré comme une licence spéciale. Ainsi, cela expliquerait pourquoi l'emploi de *chicken* (poulet) comme nom non-comptable ne permet généralement pas d'interprétation « sang de poulet » ou « foie de poulet », même si de telles interprétations peuvent survenir dans des contextes particuliers [9].

6. Au Groënland occidental, les noms composés sont utilisés pour la viande et le bois mais dans ce dernier cas l'existence d'un nom composé ne bloque pas l'emploi d'une fonction de transfert.

7. En pratique on préfèrera peut-être réserver le terme « polysémie » aux transferts qui ont des licences lexicales spéciales. Nunberg (1995) emploie le terme plus général « transfert de prédicats » pour décrire le phénomène général et qualifie ces transferts contraints pragmatiquement de « métonymies occurrentes ».

8. Comme l'anglais, le français n'autorise pas cet emploi pour les noms de vins ou de jus de fruits : ex. *?un (une) pomme*. Mais les liqueurs peuvent être désignées par le nom du fruit dont elles sont extraites (une prune, une poire). De la même manière, on peut employer *une menthe* pour désigner un sirop à la menthe. Ce dernier exemple montre qu'il ne s'agit pas de cas simples d'ellipses du nom, sinon il faudrait utiliser le masculin (un sirop).

9. Nous nous sommes concentrés sur des exemples de noms polysémiques mais ce processus concerne bien évidemment d'autres parties du discours. Une des classes les plus étudiées concerne les différents modèles d'alternance d'arguments trouvés avec les verbes. Par exemple Dowty (ms.) avance qu'en anglais le processus de transfert est à la base de l'alternance dans des phrases telles que *Bees swarmed in the garden* (les abeilles fourmillaient dans le jardin) / *The garden swarmed with bees* (le jardin était envahi d'abeilles), et cela pourrait être étendu à de nombreux autres exemples de ce type. Un argument similaire pourrait être avancé pour expliquer les multiples usages d'un adjectif tel que *fast* (rapide) appliqué aux voitures, aux autoroutes et aux dactylos,

6. Conclusion

De ce point de vue, le phénomène de la polysémie systématique implique deux types de règles qui correspondent à deux niveaux théoriques et descriptifs distincts. Une description strictement lexicologique n'est concernée que par un répertoire de fonctions de transfert fourni par la pragmatique ou par des principes sémantiques hautement généraux. Une description lexicographique comprend toutes les irrégularités prédites par les licences et les conventions d'emploi de la communauté du discours. Bien entendu, la plupart de ces licences reposent sur des codes encyclopédiques : en général on mange du poulet mais on n'en porte pas, l'écorce du camphrier produit une substance très utilisée, etc. Mais ces informations doivent être distinguées d'autres informations encyclopédiques parce qu'elles sont vraiment essentielles pour prédire certains emplois des modèles normatifs ou idiomatiques. Ce qui veut dire que le lexique (du lexicographe) peut contenir de telles informations sur un mot puisqu'il est projeté sur un modèle idiomatique d'emploi. Bien entendu, il n'est pas toujours facile d'établir la distinction entre l'information strictement lexicale, l'information encyclopédique mais importante du point de vue lexical et l'information encyclopédique insignifiante lexicalement parlant. Il serait peut-être mieux de considérer les différences qu'il peut y avoir entre ces catégories comme graduelles plutôt qu'absolues. De plus, ces distinctions peuvent parfois être ignorées dans la modélisation de l'interprétation (voir Briscoe et Copestake - 1991, Copestake et Briscoe - 1991). Mais le fait que la distinction soit en principe disponible suggère que l'inclusion de l'emploi de mots générés de façon pragmatique dans la description lexicographique peut être justifiée aussi bien en théorie qu'en pratique.

Références

APRESJAN, Ju. (1973) : « Regular polysemy ». *Linguistics* 142.

BRISCOE, T. and COPESTAKE A. (1991) : « Sense extensions ». *In : Proceedings of IJCAI Workshop on Computational Approaches to Non-literal Language*. Ed. by D. Fass, E. Hinkelman and J. Martin. IJCAI.

CLARK, E. and CLARK H. (1979) : « When nouns surface as verbs ». *Language* 55 : 4.

COPESTAKE, A. and BRISCOE T. (1991) : « Lexical operations in a unification-based framework ». Dans : *Lexical Semantics and Knowledge Representation*. J. Pustejovsky and S. Bergler (eds.). Association for Computational Linguistics.

FAUCONNIER, G. (1985) : *Mental Spaces*. MIT Press, Cambridge, Mass.

FILLMORE, C. (1985) : « Frames and the semantics of understanding ». *Quaderni di Semantica*.

LEVINSON, S. (1983) : *Pragmatics*. Cambridge University Press, Cambridge, England.

LAKOFF, G. (1987) : *Women, Fire, and Dangerous Things*. University of Chicago Press, Chicago.

LEECH, G. (1981) : *Semantics*. Cambridge University Press, Cambridge, England.

MILLER, G. and JOHNSON-LAIRD P. (1976) : *Language and Perception*. Harvard University Press,

MORGAN, J. (1978) : « Two types of convention in indirect speech acts ». *Syntax and Semantics* 9 : *Pragmatics*. Ed. by P. Cole. Academic Press. New York.

NORVIG, P. and LAKOFF G. (1987) : « Taking : a study in lexical network theory ». *Proceedings of the 13th meeting of the Berkeley Linguistics Society.*

NUNBERG, G. (1979) : « The non-uniqueness of semantic solutions : polysemy ». *Linguistics and Philosophy*, 3.1, 1979.

NUNBERG, G. (1995) : « Transfers of meaning ». *Journal of Semantics*, Winter.

OSTLER, N. and ATKINS, B. (1991) : « Predictable meaning shift : some linguistic properties of lexical implication rules ». *In : Lexical Semantics and Knowledge Representation.* J. Pustejovsky and S. Bergler (eds.). Association for Computational Linguistics.

PINKAL, Manfred (1995) : *Logic and Lexicon.* (*Logik und Lexikon*, 1985). Kluwer : Dordrecht.

PELLETIER, F. J. and SCHUBERT (1986) : « Mass expressions ». *Handbook of Philosophical Logic*, vol. 4. Ed. by D. Gabbay and Guenther. Reidel, Dordrecht.

PELLETIER, F.J., ed. (1979) : *Mass Terms : Some Philosophical Problems.* D. Reidel, Dordrecht.

PUSTEJOVSKY, J. (1991) : « The generative lexicon ». *Computational Linguistics*, 17.

PUSTEJOVSKY, J. (1995) : *The Generative Lexicon.* MIT Press, Cambridge, Mass.

SAG, I. (1981) : « Formal semantics and extralinguistic context ». *Radical Pragmatics.* Ed. by P. Cole. Academic Press, New York.

WILENSKY, R. (1991) : *Extending the lexicon by exploiting subregularities.* U.C. Berkeley Technical Report.

ZWICKY, A. and SADOCK, J. (1975) : « Ambiguity tests and how to fail them ». *Syntax and Semantics* 4. J. Kimball (ed.). Academic Press, New York.